

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2025
Nombre de conseillers : en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10 + 2 pouvoirs

Présents :

Mesdames Annick CHARBONNIER, Linda CHARPENTIER VAUQUELIN, Adeline CORRIGNAN (arrivée à 19h45)

Messieurs Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Philippe JACQUET, Thierry PASCAULT, Erwan GRUX, Jean-François VOGEL, Philippe DAVID.

Excusée :

Philippe LOUIS-DREYFUS donne procuration à Pascal LIEUVE

Flore MOKHNACHI donne procuration à Erwan GRUX

Secrétaire de séance : Pascal LIEUVE

17 – Échéancier pour la participation 2025 au SIVOS de Loreux - Marcilly-en-Gault – Millançay - Villeherviers

Monsieur le Maire-adjoint aux affaires scolaires fait lecture de la délibération du SIVOS du 6 mars 2025 fixant les modalités de versement de la participation financière de la commune de Millançay d'un montant de **80 532,00 €** au SIVOS de Loreux – Marcilly-en-Gault - Millançay et Villeherviers au titre de l'année 2025.

Il précise que les versements de la participation financière de la commune de Millançay sont répartis de la façon suivante :

- 1^{er} versement (acompte) : février 2025 (19 957,00 €)
- 2^{ème} échéance (solde) : juillet 2025 (60 575,00 €)

Ces dépenses, prévus au budget primitif communal M57 de l'exercice 2025 seront imputées à l'article 6554.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accepter l'échéancier de versement au SIVOS de Loreux – Marcilly-en-Gault - Millançay et Villeherviers tel qu'exposé ci-dessus.

Votants : 12 Pour : 10 + 2 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Le Maire,
Philippe AGULHON



Le secrétaire de séance
Pascal LIEUVE

